

PAS à PAS INTERNET : PENSIONS SUISSES 2025 IMPOSABLES EN FRANCE AVEC CONTRIBUTIONS SOCIALES (POLY-PENSIONNÉS)

04/2026

(Exemple avec déclarant 1 prénommé « QUATRE CENT CINQUANTE UN FICTIF » et déclarant 2 prénommé « QUATRE CENT CINQUANTE DEUX FICTIF »)

1 2042 bleue (déclaration principale) : Sélectionnez les rubriques et les annexes

4) Cliquez pour sélectionner l'annexe 2047

1) Le cas échéant, cochez « Pensions, retraites » (À noter : la case est pré-cochée si vous Percevez une retraite de source française)

2) Le cas échéant, cochez pour bénéficier de réductions et crédits d'impôt au titre de dons ou d'aides à domicile

3) Cochez si vous détenez un compte ou un contrat à l'étranger

2 2042 bleue : sélection de l'annexe 2047

Cochez pour déclarer des pensions suisses et les soumettre à l'impôt sur le revenu, ainsi qu'aux contributions sociales (CSG/CRDS/CASA)

Les formulaires N°3916-3916 bis sont désormais intégrés directement au sein du parcours déclaratif en ligne

3 2042 bleue : sélectionnez « Annexe 2047 »

Permet de sélectionner des rubriques ou annexes omises

Cliquez - Commencez toujours par Compléter les annexes (afin de bénéficier d'éventuels reports automatiques)

4 Annexe 2047 rose, mention « pensionnés suisses »

SALAIRES SUISSES : accédez à la fiche d'aide au calcul "2047-Suisse" en COCHANT la case spécifique sur la page suivante.
PENSIONNÉS SUISSES : n'utilisez pas l'imprimé 2047-Suisse réservé aux salariés.

Suivant

5 Annexe 2047 rose : sélection du type de revenu

Si vous percevez à la fois des pensions de source française et des pensions de source étrangère, sélectionnez également la rubrique : Des revenus de source étrangère imposables aux contributions sociales.

Message si la dernière Case n'est pas cochée

Cocher pour déclarer vos pensions suisses

À COCHER pour soumettre vos pensions aux Contributions Sociales (CS) CSG/CRDS/CASA

6 Annexe 2047 rose : pensions suisses en euros

Sélectionnez le.s Déclarant.s

Menu déroulant

Cocher privé ou public

Ajouter une personne

Si déclarant 2 également pensionné

Montant des pensions suisses perçues au cours de l'année, par déclarant, converti en euros (CHF x 1,07), diminué du montant de la **CSG déductible** payée en 2025 au titre des pensions de source étrangère, selon avis d'IR 2025 sur les Revenus 2024

7 Annexe 2047 rose : base soumise aux contributions sociales

9. REVENUS DE SOURCE ÉTRANGÈRE IMPOSABLES AUX CONTRIBUTIONS SOCIALES

Indiquez le montant des revenus d'activité et de remplacement déjà déclarés aux rubriques 1 et 5 (sans déduction de l'impôt payé à l'étranger) qui sont imposables aux contributions sociales en France (voir notice sur impots.gouv.fr et [2041GG](#)) et reportez-les sur votre déclaration n°2042C, cadre 8 comme indiqué. Indiquez vos revenus selon le taux de CSG qui leur est applicable.

		Reportez sur déclaration principale :	
revenus non salariaux		9,2 %	8TQ
salaires		0,2 %	8TR
allocations de chômage		9,2 %	8SC
indemnités journalières de chômage	6,2 %	3,8 %	8TJ
indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail		6,2 %	8TJ
pensions de retraite et d'invalidité déclarant 1	8,3 % 32000	6,6 %	8TH
pensions de retraite et d'invalidité déclarant 2		6,6 %	8QH
pensions en capital soumises à l'imposition forfaitaire	8,3 %	6,6 %	8SD
		3,8 %	8TX
		3,8 %	8QX
		3,8 %	8SE

Voir tableau ci-après pour servir les cases 8TV ou 8TH ou 8TX (pensions déclarant 1) et/ou 8QV ou 8QH ou 8QX (pensions déclarant 2), selon votre RFR et nombre de parts 2023 ou 2022 (base = pensions suisses en CHF x 1,07 SANS DÉDUIRE de CSG)

REVENU FISCAL de REFERENCE pour CSG, CRDS et CASA sur les REVENUS de 2025 Poly-pensionnés : retraites suisses et françaises

RFR 2023 (avis reçu en 2024) en Métropole (* ou 2022 si lissage)	1 part	1,50 part	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts
≤ 12 817 €	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo
12 818 € ≤ RFR 2023 ≤ 16 239 €	8TX	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo
16 240 € ≤ RFR 2023 ≤ 16 755 €	8TX	8TX	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo
16 756 € ≤ RFR 2023 ≤ 19 661 €	8TH (*8TX si RFR 2022 présent et est < 16 756 €)	8TX	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo
19 662 € ≤ RFR 2023 ≤ 21 229 €	Idem	8TX	8TX	Exo	Exo	Exo	Exo
21 230 € ≤ RFR 2023 ≤ 23 083 €	Idem	8TH (*8TX si RFR 2022 présent et est < 21 230 €)	8TX	Exo	Exo	Exo	Exo
23 084 € ≤ RFR 2023 ≤ 25 703 €	Idem	Idem	8TX	8TX	Exo	Exo	Exo
25 704 € ≤ RFR 2023 ≤ 26 003 €	Idem	Idem	8TH (*8TX si RFR 2022 présent et est < 25 704 €)	8TX	Exo	Exo	Exo
26 004 € ≤ RFR 2023 ≤ 26 505 €	8TV (*8TX si RFR 2022 présent et est < 16 756 €)	Idem	Idem	8TX	Exo	Exo	Exo
26 506 € ≤ RFR 2023 ≤ 29 927 €	Idem	Idem	Idem	8TX	8TX	Exo	Exo
29 928 € ≤ RFR 2023 ≤ 30 177 €	Idem	Idem	Idem	8TX	8TX	8TX	Exo
30 178 € ≤ RFR 2023 ≤ 32 944 €	Idem	Idem	Idem	8TH (*8TX si RFR 2022 présent et est < 30 178 €)	8TX	8TX	Exo
32 945 € ≤ RFR 2023 ≤ 33 349 €	Idem	8TV (*8TX si RFR 2022 présent et est < 21 230 €)	Idem	Idem	8TX	8TX	Exo
33 350 € ≤ RFR 2023 ≤ 34 651 €	Idem	Idem	Idem	Idem	8TX	8TX	8TX
34 652 € ≤ RFR 2023 ≤ 39 125 €	Idem	Idem	Idem	Idem	8TH (*8TX si RFR 2022 présent et est < 34 652 €)	8TX	8TX
39 126 € ≤ RFR 2023 ≤ 39 885 €	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	8TH (*8TX si RFR 2022 présent et est < 39 126 €)	8TX
39 886 € ≤ RFR 2023 ≤ 43 599 €	Idem	Idem	8TV (*8TX si RFR 2022 présent et est < 25 704 €)	Idem	Idem	Idem	8TX
43 600 € ≤ RFR 2023 ≤ 46 826 €	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	8TH (*8TX si RFR 2022 présent et est < 43 600 €)
46 827 € ≤ RFR 2023 ≤ 53 767 €	Idem	Idem	Idem	8TV (*8TX si RFR 2022 présent et est < 30 178 €)	Idem	Idem	Idem
53 768 € ≤ RFR 2023 ≤ 60 708 €	Idem	Idem	Idem	Idem	8TV (*8TX si RFR 2022 présent et est < 34 652 €)	Idem	Idem
60 709 € ≤ RFR 2023 ≤ 67 649 €	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	8TV (*8TX si RFR 2022 présent et est < 39 126 €)	Idem
≥ 67 650 €	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	8TV (*8TX si RFR 2022 présent et est < 43 600 €)

Taux réduit : 8TX, 8QX ou 8S8 4,30 %, soit CSG à 3,80 % totalement déductible (sauf 8S8) l'année du paiement, et CRDS à 0,50 %
 Taux médian : 8TH, 8QH ou 8SD 7,40 %, soit CSG à 6,60 % dont 4,20 % déductible (sauf 8SD) l'année du paiement, CRDS à 0,50 % et CASA à 0,30 %
 Taux normal : 8TV, 8QV ou 8SA 9,10 %, soit CSG à 8,30 % dont 5,90 % déductible (sauf 8SA) l'année du paiement, CRDS à 0,50 % et CASA à 0,30 %

(*) Lissage : maintien du taux si RFR inférieur aux seuils sur 2 années consécutives 2023 et 2022 (sauf pour le taux à 3,80%)

8 Annexe 2047 rose : REPORT automatique des seules bases soumises aux contributions sociales

9 Retour 2042 bleu : REPORTEZ OBLIGATOIREMENT les pensions déclarées au point 6 (absence de report automatique)

Accueil Consulter l'aide

Étape 1 Étape 2 Étape 3 Étape 4 Étape 5
 Étapes préliminaires Renseignements personnels Revenus et charges Résumé et signature Fin de déclaration

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Déclaration de revenus

Annexe n°2047

Déclaration annexe N° 2047 - revenus 2025

« Précédent Suivant »

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus encaissés hors de France (déclaration annexe n° 2047).
 Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :

Les montants saisis sur votre déclaration de revenus encaissés à l'étranger (déclaration annexe n° 2047) ont été reportés automatiquement sur votre déclaration principale. Pour les corriger, utilisez de nouveau votre déclaration n° 2047.

LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBELLÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT
Pensions de retraite et d'invalidité (8.3) déclarant 1	32000 €	8TV - Pensions de retraite et d'invalidité (8.3) déclarant 1	<input checked="" type="checkbox"/> report activé

Les rubriques suivantes ne bénéficient pas du report automatique :

- Pensions, Retraites - Déclarant 1 30000 €

Veuillez reporter la ou les valeur(s) correspondante(s) dans la déclaration principale.

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualisez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt ;
- ensuite, vous procédez à la signature électronique de vos déclarations ;

Fin des revenus (déclaration principale)
 In des revenus encaissés hors de France (déclaration n° 2047).
 In n°2047 - Fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable.

« Suivant »

Accueil Consulter l'aide

Étape 1 Étape 2 Étape 3 Étape 4 Étape 5
 Étapes préliminaires Renseignements personnels Revenus et charges Résumé et signature Fin de déclaration

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2047

Déclaration principale - revenus 2025

« Précédent Suivant »

Retraites françaises pré-remplies

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

	Déclarant 1 FICTIF	Déclarant 2 FICTIF
Pensions, retraites et rentes	1AS 5000	1BS
Retenue à la source	520	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT	1BT
Pensions en capital des plans d'épargne retraite	1AI	1BI
Retenue à la source		
Pensions d'invalidité	1AZ	1BZ
Retenue à la source		
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL
Autres pensions de source étrangère	1AM	1BM

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie français, n'oubliez pas de remplir le cadre 9 de la déclaration n° 2047 pour les pensions déclarées en 1AM et les rubriques 8QV ou 8QH ou 8QX pour les pensions déclarées en 1BM. Pour connaître la ou les rubriques à renseigner en fonction du taux de CSG applicable, vous devez reporter à l'imprimé n° 2041 GG disponible sur impots.gouv.fr

ATTENTION : ABSENCE DE REPORT AUTOMATIQUE des pensions et retraites sur les lignes 1AM/1BM/1AL ou 1BL

REPORT À EFFECTUER Celui-ci n'étant pas automatique

10 2042 bleue « Prélèvement à la source »

11 2042 bleue, rubrique « Comptes, contrats ou placements à l'étranger »

12 2042 bleue, rubrique « Comptes, contrats ou placements à l'étranger »

13 2042 bleue - rubrique « divers » : cases 8UU et/ou 8TT si comptes et/ou contrats à l'étranger

14 2042 bleue, suite : VÉRIFIEZ les reports automatiques pour l'imposition aux contributions sociales

15 2042 bleue, « Informations » :

16 Résumé de la déclaration principale et RIB À VÉRIFIER

Résumé de votre déclaration

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.

Vérifiez les lignes et les montants de votre déclaration principale

Déclaration de revenus

1 AS Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux	5000
1 AM Autres pensions de source étrangère - Déclarant 1	30000
8 HV RAS sur salaires et pensions - déclarant 1	520
8 UU Comptes, contrats ou placements à l'étranger	X
8 TV Revenus étrangers soumis à CSG au taux de 8,3 % - Déclarant 1	32000

Estimation de votre impôt net après crédits d'impôt : 2 912 €
Montant restant à payer : 2 392 €
Consulter le détail du calcul

Relevé d'Identité Bancaire (France ou pays de la zone SEPA)

La saisie du relevé d'identité bancaire est obligatoire

Nom et Prénom du ou des titulaire(s) du compte RIB FICTIF Modifier

IBAN - Identifiant international de compte FR76 1870 6000 008X XXXX XXX2 389

BIC - Identifiant international de l'établissement AGRIFRPP887

J'accepte que ces coordonnées bancaires soient utilisées pour le paiement de mon impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source. En savoir plus

Permet de consulter le détail du calcul de votre impôt net 2025 et le solde à payer

Case à cocher

RIB : saisissez ou vérifiez (obligatoire)

de France (N° 2047)	
retraites - Déclarant 1	30000
retraite et d'invalité (8,3 %) déclarant 1	32000
ports sur la déclaration des revenus (déclaration principale), n'oubliez pas de les effectuer.	

17 Clic « Détail de l'imposition »

Détail de votre impôt — Mozilla Firefox

cfspart.impots.gouv.fr/tdir/estimation.html

Détail du calcul

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de l'écran résumé.

IMPÔT SUR LE REVENU

Impôt avant crédits d'impôt	0 €
Impôt net	2 912 €
Retenue à la source déjà payée	520 €
Montant restant à payer	2 392 €
Revenu fiscal de référence	31 500 €
Nombre de parts	2

Solde prélevé en 4 mensualités si > 300 €

Fermer

18 Signature de votre déclaration

Relevé d'Identité Bancaire (France ou pays de la zone SEPA)

La saisie du relevé d'identité bancaire est obligatoire

Nom et Prénom du ou des titulaire(s) du compte RIB FICTIF

IBAN - Identifiant international de compte FR76 1870 6000 008X XXXX XXX2 389

BIC - Identifiant international de l'établissement AGRIFRPP887

J'accepte que ces coordonnées bancaires soient utilisées pour le paiement de mon impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source. En savoir plus

Case à cocher

Vérifiez les lignes et les montants des déclarations annexes

Déclaration annexe déposée

Déclaration des revenus encaissés hors de France (N° 2047)

12 Pensions, retraites - Déclarant 1	30000
9 Pensions de retraite et d'invalité (8,3 %) déclarant 1	32000

Si vous n'avez pas encore procédé aux reports sur la déclaration des revenus (déclaration principale), n'oubliez pas de les effectuer.

Adresse électronique ?

QUATRE CENT CINQUANTE UN FICTIF spifictif75@gmail.com

QUATRE CENT CINQUANTE DEUX FICTIF spifictif75@gmail.com

Signature OBLIGATOIRE

Afin de terminer et valider votre déclaration (voir ci-dessous)

Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

... j'ai encore des corrections à apporter « Corriger ma déclaration »

... j'ai terminé « Signer ma déclaration »

À noter : Si vous n'avez pas finalisé votre déclaration de revenus et souhaitez la poursuivre ultérieurement, il vous est possible d'en conserver les éléments saisis. Dès lors que les boutons « Suivant » ont été correctement activés, les informations renseignées sont automatiquement mémorisées.

Vous pouvez alors fermer la page (en utilisant l'onglet « Quitter » situé en haut à droite de votre écran), puis vous déconnecter.

Cette procédure permet d'éviter l'enregistrement de plusieurs déclarations successives depuis votre espace fiscal.

ATTENTION : Vous devez **IMPÉRATIVEMENT COMPLÉTER** et **SIGNER** votre déclaration **AVANT** la date limite de dépôt en ligne correspondant à votre département.

À défaut, **elle ne pourra pas être prise en compte.**